



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 JUIN 2023**

Procès-verbal de la 5^{ème} assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le lundi, 19 juin 2023 à 19 h 00, au bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, QUÉBEC.

PRÉSENCES :

Nicole Laveau	Présidente
Raynald Pelletier	Vice-président (en ligne)
Mahamadou Sissoko	Trésorier
Gemma Drouin	Secrétaire
Hélène Langlois	Administrateur
André Garon	Administrateur (en ligne)
Jean-Noël Ouisse	Administrateur
Jacynthe Fortin	Administratrice
Pierre-Marc Doucet	Administrateur

ABSENCES :

Aucune

INVITÉS :

Mathieu Forget	Responsable des relations avec la communauté – Trudel Corporation
----------------	--

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

Renée Poulin	Secrétaire de soutien
Alicia Despins	Conseillère municipale – District de Vanier-Duburger
Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec

Dix (10) citoyens(es) assistent à l'assemblée, dont trois (3) sont en ligne.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
DE LA 5^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
19 JUIN 2023, 19 h 00
Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26
330, rue Chabot, QUÉBEC
En ligne : <https://villequebec.zoom.us/j/85808378660>

- | | | |
|-----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 05 |
| 3. | Cooptation d'un nouvel administrateur | 19 h 10 |
| 4. | Présentation du Plan directeur du site Fleur-de-Lys | 19 h 20 |
| 5. | Période de la conseillère municipale | 19 h 30 |
| 6. | Période de questions ou commentaires des citoyens | 19 h 35 |
| 7. | Enjeux de quartier | 19 h 45 |
| | 7.1 – Suivi sur la consultation du stationnement des VRs | |
| | 7.2 – Suivi sur la consultation pour le réaménagement de Mgr Plessis | |
| | 7.3 – Suivi résolution no 23-CA-024 (noms des rues) | |
| | 7.4 – Suivi sur le Plan directeur du plein air urbain | |
| | 7.5 – Résolution pour des abribus – Mgr Plessis | |
| 8. | Comités | |
| | 8.1 – Table de concertation vélo (Jean-Noël) | |
| | 8.2 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole) | |
| | 8.3 – Conseils d'établissement – L'École Sans-Frontières (Nicole)
L'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole) | |
| | 8.4 – Projet du parc sur le stationnement de CHSLD Christ-Roi | |
| | 8.5 – Projet Aînés (Jacynthe) | |
| | 8.6 – Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024 (Nicole et Jean-Noël)
Demande de report acceptée et facture à payer du 20 mai 2023 | |
| | 8.7 Vanier 2040 | |
| 9. | Fonctionnement | 20 h 45 |
| | 9.1 – Adoption du procès-verbal du 15 mai 2023 | |
| | 9.2 – Trésorerie | |
| | 9.3 – Paiement des services de secrétariat | |
| | 9.4 – Calendrier pour 2023-2024 – confirmation | |
| | 9.5 Suivis des demandes de la ville | |
| 10. | Varia | |
| 11. | Levée de l'assemblée | 21 h 00 |

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les citoyens d'assister à l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

3. COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

M. Hervé Leblanc a soumis sa demande pour occuper un poste d'administrateur coopté.

Il habite Vanier depuis un an et demi. Il désire que Vanier soit plus vivant. Il souhaite faire une différence dans l'équipe. Il aime travailler en équipe.

À la suite du vote, 2/3 des administrateurs ont voté en faveur de la cooptation de M. Hervé Leblanc. Il a été invité à se joindre aux administrateurs.

4. PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR DU SITE FLEUR-DE-LYS

M. Mathieu Forget, responsable des relations avec la communauté pour Trudel Corporation, présente le Plan directeur du site Fleur-de-Lys qui a pour titre : « Fleur-de-Lys, votre milieu de vie ».

M. Forget présente le Plan directeur du projet Fleur-de-Lys. Ce site existe depuis 60 ans. La présentation vise le devenir de « Fleur-de-Lys » et ce qu'on entend faire sur le site. M. Forget procède à un « tour rapide du propriétaire » et explique directement sur écran où l'on peut voir toutes les nouvelles constructions sur l'ensemble du site.

[Visualiser.ashx \(quebec.qc.ca\)](#)

La période des questions – réponses se retrouve en annexe à ce procès-verbal.

Mme Laveau remercie M. Forget pour cette présentation.

M. André Garon se joint en ligne à l'assemblée à 19 h 40.

5. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Pour la Fête nationale du 24 juin, Mme Alicia Despins mentionne que Loisirs Vanier offre un programme d'activités qui débute vendredi soir, le 23 juin et durant la journée du 24 juin dans le parc Victorin-Beaucage.

Concernant les feux de circulation manuels sur le Boul. W.-Hamel, au coin de la rue Turcotte et installés par la Ville de Québec, elle n'a pas encore la date pour le branchement électrique par Hydro-Québec.

Comme nous sommes présentement à quelques jours du 1^{er} juillet, il y a une augmentation supplémentaire de 20% de gens qui ne trouvent pas un nouveau logement. Si le Conseil d'administration a connaissance de gens qui sont dans le besoin, elle précise que l'Office municipale d'habitation de Québec (OMHQ) possède une brigade qui peut accompagner les citoyens en situation d'urgence pour quelques semaines. Le numéro de téléphone est disponible sur le site de l'OMHQ. On peut joindre l'OMHQ au numéro de téléphone 418-780-5200. L'adresse internet : www.omhq.qc.ca

M. Pierre-Marc Doucet demande s'il y a des **développements concernant le déneigement** des trottoirs dans l'arrondissement des Rivières.

Mme Despins n'a pas d'information additionnelle pour l'instant. En revanche, un comité plénier a été tenu la semaine dernière. Nous avons eu beaucoup de questions sur le déneigement effectué lors du dernier Carnaval de Québec. Comme la Ville connaissait des difficultés financières, la Ville a profité de l'occasion pour diminuer le ramassage de la neige dans l'arrondissement des Rivières. Cependant, Mme Despins et son équipe ne sont pas prêts à accepter ce type de situation et ce sujet sera discuté et décidé à la Mairie. Si le Conseil de quartier a des éléments ou des arguments, il est toujours possible de les communiquer, car la décision n'est pas encore prise.

Mme Laveau mentionne que si le ramassage de la neige n'est pas effectué dans certaines rues, ou si la fréquence est diminuée, les gens ne pourront sortir de leur entrée. Car à certains endroits, les terrains sont très petits et la neige s'accumule rapidement.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que sur la rue Gauvin, certains citoyens n'ont pas accès à leur résidence à cause des accumulations de neige. C'est problématique, car les entrées d'auto sont rapprochées et serrées.

Ce printemps, il y a eu une séance qui s'est tenue en ligne sur ce sujet, et Mme Laveau a été ferme lors des ateliers qui regroupaient des citoyens d'autres quartiers. Il est évident que l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles ne connaît pas les mêmes problèmes que les citoyens de Vanier. Elle n'a pas reçu le rapport de tout ce qui a été retenu au cours de la séance. L'idée d'uniformiser le déneigement est inquiétante; ce n'est pas une bonne idée. Les comparaisons entre les rues dans les arrondissements sont difficiles à faire et on ne sait pas comment la Ville va gérer ce problème.

Le déneigement ne peut aller en deçà de la sécurité des gens, les personnes âgées, les familles, les personnes handicapées. Ce n'est pas une bonne idée de couper les budgets dans le service de déneigement.

Mme Laveau demande à quelle épaisseur le grattage de la neige sera-t-il effectué. Si le grattage des rues est modifié, on peut s'attendre à ce qu'il y ait davantage d'accidents, surtout si ce n'est pas compensé par du sablage ou autres.

À la suite de ces commentaires, Mme Despins précise qu'elle transmettra les informations supplémentaires au Conseil de quartier de Vanier. Pour l'instant, ce sont des pistes de solution qui seront soulevées. Il y a des contrats de déneigement qui seront attribués pour quatre (4) ans par le conseil municipal et nous ne considérons pas ces éléments pour le moment. S'il y a des changements qui sont apportés, elle espère que les gens seront consultés. Ceci nous donnera les deux (2) prochaines années pour s'adapter. Pour l'instant, la politique de viabilité hivernale est en place. La Ville est également en mode recrutement de main d'œuvre.

En réponse à une question sur les contrats de déneigement, Mme Despins mentionne qu'il s'agit de contrats avec des compagnies privées de déneigement. Elle mentionne que les contrats sont donnés par secteurs et les niveaux de grattage et de ramassage de la neige sont déterminés.

On mentionne que **des trottoirs sont vraiment abîmés**. En guise de réparation, de l'asphalte a été mis à Fleur-de-Lys et sur la rue Monseigneur-Plessis, au lieu de les réparer adéquatement, ce qui ne constitue pas une bonne solution. M. Mathieu Forget mentionne que de l'asphalte a été mis et qu'il y a une ou deux entrées qui seront en travaux. La sortie empruntée près du magasin Walmart, ce n'est qu'asphalte – crevasse – béton – crevasse – asphalte. Pour les gens qui sont à pied, à vélo, en triporteur ou en automobile, c'est une situation très dangereuse. Le Centre commercial Fleur de Lys a un Comité sur l'accessibilité universelle et un Comité aviseur permanent avec les usagers et des groupes dont M. Raynald Pelletier est membre. Des groupes de pressions risquent aussi de s'en mêler.

Mme Despins demande s'il y a encore des trous sur les trottoirs. On lui répond qu'il y a des trous sur les trottoirs à plusieurs endroits. M. Pierre-Marc Doucet mentionne que les bouts de trottoirs sont réparés avec de l'asphalte.

Mme Despins mentionne que s'il y a des secteurs particuliers où les trottoirs ont besoin de réparation, elle réinitialisera la demande. Il s'agit de la ceinture de Fleur-de-Lys jusqu'à la rue Soumande.

Concernant le pont Scott, Mme Despins mentionne qu'il n'y a pas de développement concernant l'analyse d'ingénierie. Il n'y aura pas de consultation publique, car il s'agit de l'octroi d'un contrat pour l'analyse d'ingénierie. Elle n'a pas d'éléments supplémentaires à ajouter pour éclairer la décision tant qu'on ne connaît pas si c'est viable ou pas.

Sur la rue Isabelle-Aubert, à côté de l'édifice O'Drey, Mme Gemma Drouin nous fait part que le transport adapté constitue un irritant majeur. La rue est souvent bloquée par les chauffeurs et les automobilistes doivent attendre longtemps, que la rue soit dégagée. Il est difficile de circuler, car c'est très serré. Si un véhicule circule sur la rue Monseigneur-Plessis et veut tourner sur Isabelle-Aubert, on risque de voir des accidents face à face. Serait-il possible de faire des pressions pour que les véhicules de transport adapté ne bloquent pas la rue, et qu'ils empruntent l'allée prévue pour débarquer les chaises roulantes?

Mme Despins mentionne qu'elle adressera cette question au directeur lors de sa visite qui se tiendra le 20 juin, afin de comprendre pourquoi les chauffeurs bloquent la rue et concernant les enjeux de transport et de stationnement chez le Groupe O'Drey. Elle mentionnera également le fait que les chauffeurs n'utilisent pas les aménagements à leur disposition.

Mme Despins a demandé de placer des photos-radars. Par expérience et suite à une résolution du Conseil de quartier faite dans un passé récent, Mme Laveau mentionne que les photos-radars sont en cours d'installation dans le quartier.

M. Leblanc mentionne qu'il y a du bruit à une et deux heures du matin. C'est une situation inacceptable pour les résidents. Il rapporte plusieurs cas où il y a des excès de vitesse. Il a appelé au 311 et s'est rendu au poste de police de Québec, au Parc Victoria. Mme Laveau précise qu'il faut obtenir un numéro de plainte lorsqu'on appelle le 311. C'est la

façon de faire pour les citoyens. Une **résolution pourra être adoptée par le Conseil de quartier en septembre 2023.**

Mme Laveau mentionne que cela fait deux ans qu'on réalise un projet pour le mois du vélo. D'autres organisations le font également dans la Ville. Elle demande s'il est possible d'avoir un rapport statistique de la part de la Ville qui fournirait le nom des projets et qui les organisent – les Conseils de quartier ou Accès transport viable - le nombre de participants et de bénévoles pour l'année 2022 et 2023, ainsi que les noms des organisations qui soumettent des projets, car un rapport est envoyé à la Ville. Nous pourrions alors connaître l'impact des projets auprès des citoyens. Pour donner suite à la demande écrite de Mme Laveau, Mme Despins mentionne qu'elle va obtenir de l'information auprès de la Ville à ce sujet.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CITOYENS

À la suite de la présentation du projet de Fleur-de-Lys de la semaine dernière, un citoyen mentionne qu'il y a eu des commentaires en particulier sur le transport et la mobilité dans le quartier. Comme il veut se départir de sa voiture, avec l'arrivée du projet Fleur de Lys, il désire demeurer à Vanier à condition qu'il y ait davantage de transport disponible comme Communauto ou des autobus. Sa conjointe travaille sur la rue Crémazie. Il faut mettre 35 minutes à pied pour s'y rendre. Quelles sont les démarches qui seront faites par la Ville auprès de différents intervenants comme le volet Flex et Communauto?

Mme Laveau précise que l'autobus no 65 s'y rend le matin et le soir. Le citoyen explique que sa conjointe a des horaires de travail particuliers, et il existe des contextes particuliers qui exigent plus de mobilité que ce qui existe présentement.

Actuellement, nous avons seulement trois (3) stationnements pour Communauto dans Vanier. Dans les quartiers centraux, on peut laisser les voitures où on veut dans les quartiers autorisés. On pourrait partir de Vanier, se rendre au Centre-Ville, laisser la voiture, vaquer à nos occupations, et revenir avec une autre voiture, chose qui n'est pas possible de faire pour le moment.

Mme Despins mentionne que le projet Fleur-de-Lys présente des opportunités incroyables qui vont apporter des améliorations dans le transport. Dans ses désirs les plus grands, la Ville désire transformer l'autoroute en boulevard urbain et une plus grande perméabilité entre Vanier et les autres quartiers avoisinants.

Mme Laveau mentionne qu'il serait intéressant d'avoir un comité de transport pour Vanier qui planifierait quelles seront les projections et les solutions sur une période de deux (2) à cinq (5) ans. Il s'agit d'un aspect essentiel.

Mme Despins mentionne qu'il est possible de créer ce comité avec des gens de la Ville et des citoyens. Un tel comité sur le déplacement existe dans la Couronne nord de Québec. Il y a beaucoup d'éléments dans le projet particulier d'urbanisme (PPU) qui a été adopté il y a quelques mois. Communauto n'est pas un organisme de la Ville mais il existe des ententes avec cette entreprise. Plus il y aura de demandes, plus l'offre de stationnement pourra s'accroître. On peut également espérer avoir des **ajouts de stations pour les vélos** dans la Ville. Il s'agit d'un déploiement progressif.

M. Hervé Leblanc suggère de voir ce qui se passe dans d'autres municipalités urbaines comme Montréal, Longueuil ou Laval. Il y a peut-être des modèles intéressants à exploiter. Mme Despins connaît toutes sortes d'outils et d'éléments. L'ajout de pistes cyclables et le décloisonnement avec Limoilou donnera accès à d'autres pistes cyclables.

On parle beaucoup du Comité de transport pour le déplacement des gens, mais M. Mathieu Forget désire aborder l'enjeu du transport de marchandises, du transport léger d'un kilomètre environ. Le commerce en ligne continuera à se développer. Nous avons une densité qui viendra s'ajouter. Il y a des projets-pilotes et des projets de financement qui devraient être inclus dans ce Comité. On a des discussions sur des projets-pilotes sur le site de Fleur-de-Lys.

Mme Laveau précise que ce sujet pourra être discuté à l'automne. Mme Despins mentionne qu'il y a un comité à la Ville qui se nomme « Transport de biens et de personnes ». C'est un gros enjeu.

M. Pierre-Marc Doucet demande s'il y a une volonté **d'inclure un stationnement pour Communauto** au Centre commercial FdL. M. Forget précise qu'il y a des discussions avec Communauto et ils seront présents avec ce qu'on peut développer. Avec les transits, il y aura plusieurs véhicules de Communauto.

Au coin des rues Isabelle-Aubert et Monseigneur-Plessis, quand on veut faire un virage sur la rue Monseigneur-Plessis, M. André Garon mentionne qu'il y a un problème majeur de visibilité. Pour voir venir les automobiles, il faut s'avancer considérablement vers le milieu de la rue en plus d'occuper la bande cyclable. Ce problème a été soulevé auparavant, mais aucun correctif n'a été apporté. Peut-être qu'avec le réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis, ces correctifs seront apportés.

Mme Laveau précise que c'est un aspect qui la préoccupe. Et chaque fois qu'il y a des projets, elle mentionne ce problème majeur. Mme Despins ajoute qu'on peut consulter le PPU qui a été adopté sur la mobilité et les déplacements. On peut connaître les orientations de la Ville. On y trouve également la vision de mobilité active avec le projet.

7. ENJEUX DE QUARTIER

7.1 – Suivi de la consultation du stationnement des VRs

Mme Laveau mentionne qu'il n'y a pas eu de consensus sur les cinq (5) scénarios présentés par la Ville lors de la soirée de consultation. Elle demande s'il y a eu une décision rendue à ce sujet.

Mme Despins mentionne que non. La moitié des gens voudrait qu'on attende l'an prochain pour implanter tout en même temps, c'est-à-dire les interdictions de stationnement et les vignettes pour les propriétaires de VR et l'autre moitié voudrait avoir des interdictions dès maintenant. Nous sommes en attente pour plus de détails, ce qui fera en sorte qu'on se décidera d'un côté ou de l'autre dans ce projet selon la faisabilité. Elle ne peut pas dire si cela se fera cet été. Il y aura un suivi sur les décisions. On cherche des solutions pour que les personnes ne fassent pas du « camping » sur la rue Bourdages. Mme Despins donne des explications sur la problématique (voir le procès-verbal du 15 mai 2023).

Mme Laveau mentionne qu'il y a eu environ 80 personnes qui ont assisté à la séance en ligne. A cela, il faut soustraire 10 employés de la Ville. Les citoyens de la rue Bourdages ont fait part de beaucoup de réactions; ceux de la rue Monseigneur-Plessis ont moins réagi.

M. André Garon demande s'il est possible d'avoir un résultat détaillé de la consultation de la part de la Ville. Il serait intéressant de savoir qui a répondu au sondage, par rues, et le nombre de personnes au total.

Mme Laveau mentionne que cette information a été présentée. Le lien de la présentation pour Bourdages est disponible sur le site web de la Ville, un envoi par courriel serait beaucoup mieux. On ne connaît pas la décision de la Ville pour le moment.

[Participation citoyenne - Stationnement des véhicules récréatifs sur rue dans le secteur de la rue Bourdages \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca)

M. André Garon mentionne qu'il existe un règlement municipal pour interdire aux gens de passer la nuit dans leur VR. La police pourrait circuler deux à trois fois et le mot d'ordre se passera sur les médias sociaux. On pourrait ainsi régler une partie du problème.

Mme Despins dit qu'il s'agit là d'un bon point et c'est un élément qui est ressorti plusieurs fois lors de la consultation. Mais pour l'instant, elle mentionne qu'il faut qu'il y ait une plainte sur une personne qui dort sur la voie publique. Le message s'est transmis sur les médias sociaux, que le site de la rue Bourdages a été fermé. Mais elle ne peut pas parler pour la police.

Un citoyen mentionne que la Ville devrait appliquer son règlement. Il tient cette information de la Ville qui a précisé que ce règlement existe.

M. Clarens Lavoie, du service des transports de la Ville, précise que M. André Garon a raison pour l'intersection de la rue Isabelle-Aubert et cette situation sera réglée. Il y aura des avancées de trottoirs et ceci réglera le problème de visibilité qui sera meilleure.

M. Clarens Lavoie mentionne également qu'on ne peut « habiter » quelque chose qui sert d'abri. Le règlement n'est pas très clair. Un VR constitue un abri et ne peut pas habiter sur le chemin public. Il faut que la police reçoive une plainte et il ne peut pas dire si des actions ont été prises. La police doit aller sur place et qu'elle se rende compte de ce qui se passe. On ne connaît pas leur charge de travail quand la police reçoit ce genre d'appel. Mais ce qui est rapporté est vrai.

Mme Despins mentionne qu'avec cette problématique, les leviers qui sont à la disposition de la Ville sont limités. La police est un organe qu'on ne contrôle pas. Comme la police s'occupe de la sécurité de la Ville, ce genre de demande n'est pas prioritaire.

M. André Garon mentionne que le problème sur la rue Bourdages est réel. Il perdure depuis trois (3) ans et n'a jamais été soulevé. La Ville veut intervenir rapidement. Les propriétaires de VRs n'ont pas la possibilité de se retourner rapidement. C'est la raison pourquoi 50% des gens veulent attendre jusqu'à l'été prochain. Les décisions qui vont être prises, entre autres pour les vignettes qui ont reçu un accueil assez favorable. On ne peut pas être relocalisé n'importe où, à cause du risque de vandalisme, si nos VRs sont laissés à certains endroits sans surveillance.

Mme Despins entend très bien le problème et elle espère qu'avec le site des VRs qui indique que la rue Bourdages n'est plus un lieu pour se stationner, que cela aura un impact positif pour cette année.

Mme Despins a souligné cet aspect au Conseil d'arrondissement depuis deux à trois ans. Elle va aussi aller à la source pour voir les opérations des chauffeurs de véhicules adaptés.

Mme Gemma Drouin demande si M. Clarens Lavoie a pu entendre la problématique soulevée pour le problème de circulation causée par le transport adapté. M. Lavoie a entendu la problématique et Mme Despins ira à la source pour poser des questions sur les opérations des chauffeurs. Elle en fera le suivi.

7.2 – Suivi sur la consultation pour le réaménagement de Monseigneur-Plessis

À la suite de la question de savoir si un scénario a été retenu, Mme Despins mentionne qu'il y a eu présentation des plans finaux. Un autre scénario a été déposé. Il est disponible en ligne, sur demande du Conseil de quartier.

[Présentation Réaménagement 4e Avenue, 3e Rue, 6e Avenue, 4e Rue et rue MgrPlessis - BAV - 2022-09-15 \(quebec.qc.ca\)](#)

7.3 – Suivi de la résolution 23-CA-024 – Noms des rues

Nous avons reçu une réponse rapide de la part de M. Claude Lavoie, président du Comité de toponymie. Mme Laveau demande des réactions de la part des administrateurs.

Les arguments que le Comité mentionne qu'il ne peut pas prolonger les noms des rues Beaucage et Blouin sont sensés. Cependant, elle apprécie moins qu'on parle de la fusion entre Québec et Vanier.

M. Pierre-Marc Doucet mentionne que le Comité se base sur l'historique de la partie Fleur-de-Lys qui était située dans « Notre-Dame-des-anges à Québec », et la rue Soumande et le boulevard Pierre-Bertrand qui étaient situés dans deux seigneuries distinctes. Le Comité se fonde sur l'historique du cadastre du XVIIe siècle. Au niveau des services de pompiers et d'ambulanciers, c'est un peu plus difficile pour des questions de sécurité. En fait, le boulevard Pierre-Bertrand devait diviser la seigneurie en deux et on continue le nom de la rue Chabot qui traverse les deux seigneuries.

Le Comité est sensible à nos arguments. En revanche, le Comité regarde si cela s'étend aux groupes sous-représentés dans notre toponymie municipale soit les femmes, les communautés culturelles et les premières nations. Il semble que ce soit un de ces groupes qui soit éventuellement retenu.

Pour les noms de rues et parmi les trois choix, Mme Laveau souhaiterait qu'on porte une attention plus spécifique sur les femmes qui se sont démarquées.

23-CA-031

- Considérant que plusieurs rues dans le quartier de Vanier portent des noms masculins;
- Considérant qu'il existe certainement quelques noms féminins résidant dans le quartier et qui se sont démarqués par le passé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier :

- Recommande au Comité de toponymie de la Ville de Québec de privilégier des noms de rues ou de parcs qui portent un nom féminin et ce, pour toutes les nouvelles désignations dans le quartier de Vanier;
- Que la Ville de Québec nous informe au fur et à mesure des nouvelles désignations pour le quartier de Vanier.

Adopté.

Mme Alicia Despins mentionne qu'il est possible de faire des propositions de noms. Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier n'a pas le temps, ni la compétence, ni la connaissance en ce domaine. M. André Garon mentionne que les nominations doivent porter sur des personnes qui ont œuvré ou vécu dans le quartier de Vanier.

7.4 – Suivi sur le Plan directeur du Plein air urbain

Mme Laveau a assisté à la séance en ligne et la Ville n'a fourni aucun document. Il est difficile de travailler sur une page blanche et elle n'a pas la compétence voulue sur le Plein air urbain. À l'automne, il y aura d'autres séances et le Conseil de quartier pourrait s'impliquer. Mais elle ne peut faire plus pour le moment.

7.5 – Résolution pour des abribus sur la rue Monseigneur-Plessis

À la suite de la présentation sur Monseigneur-Plessis, M. Pierre-Marc Doucet mentionne qu'il a consulté des urbanistes sur ce sujet. Pour la protection des piétons, il serait mieux qu'il y ait des abribus aux arrêts du transport en commun sur la rue Monseigneur-Plessis. Après discussions entre les administrateurs, la résolution suivante est proposée.

23-CA-032

- CONSIDÉRANT la présence de trois arrêts du parcours 86 sur la rue Mgr-Plessis;
- CONSIDÉRANT que le Guide de design des infrastructures du RTC stipule la vision suivante : “ Cette combinaison assure une expérience client de qualité, qui incite l'usage du transport en commun et contribue à l'image de la ville de Québec” (Guide de design des infrastructures du RTC p.6);
- CONSIDÉRANT qu'aucun abribus n'est prévu dans le projet de réaménagement de la Rue Mgr-Plessis présenté le 7 juin 2023;
- CONSIDÉRANT que des arrêts confortables, qui comportent de l'ombre, un espace pour s'abriter, des places assises, de l'information claire et une diversité d'activités à proximité contribuent à créer un environnement attractif pour l'utilisateur du transport en commun et améliorent les perceptions de la clientèle quant au service offert (NACTO, 2016) (Guide de design des infrastructures du RTC p.46);
- CONSIDÉRANT que le secteur est très venteux et froid, en saison hivernale;
- CONSIDÉRANT que la présence d'un abribus permet la sécurité des usagers et des personnes à mobilité réduite vis-à-vis les autres moyens de transport lors de l'attente du passage d'un autobus;
- CONSIDÉRANT la présence de l'IRD PQ le long de la rue Mgr-Plessis, il convient que l'aménagement d'abribus représente un élément de sécurité pour les personnes à mobilité réduite;
- CONSIDÉRANT la présence d'un important axe de transport actif entre le quartier St-Sauveur et Vanier par la Passerelle des Trois-Sœurs et de la rivière St-Charles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil de quartier de Vanier recommande à la Ville de Québec et au Réseau de transport en commun de la Capitale :

1. L'aménagement d'abribus, et ce, dans chaque direction, à l'arrêt Mgr-Plessis/2064 et aux intersections de Mgr-Plessis/Isabelle-Aubert et Mgr-Plessis/Bourdages;

2. Que la Ville de Québec veille envers le redéveloppement du secteur à privilégier des abribus aux arrêts du RTC.
Adopté.

Mme Alicia Despins quitte l'assemblée à 21 h 25.

8. COMITÉS

8.1 – Table de concertation vélo (Jean-Noël Ouisse) et activité vélo

M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il n'y a pas eu d'autres réunions et ne pourra malheureusement pas assister à celle du 20 juin 2023.

Sur la rue Monseigneur-Plessis, au niveau de la piste cyclable, il y aura une piste de chaque côté de la rue et un trottoir de chaque côté de la rue qui seront surélevés par rapport à la chaussée. Le stationnement se fera uniquement sur le côté des habitations. Ils sont répartis sur toute la longueur de la rue.

Il y aura des traverses vertes (SAS vélo) peintes au sol.

L'activité « Découverte à vélo » n'a pas connu une grande participation. Vingt (20) personnes ont été encadrées par les « Sentinelles de la route ». Les gens présents ont apprécié notre événement, le volet culturel et le spectacle de cirque.

Mme Gemma Drouin mentionne qu'elle a entendu des commentaires de certains citoyens qui n'ont pas été informés. Mme Laveau mentionne que l'activité a été publiée sur notre page FaceBook et M. Jean-Noël Ouisse a placé des affiches. M. Pierre-Marc Doucet propose son aide pour l'événement de l'an prochain.

8.2 – Table de mobilité des quartiers centraux (Nicole Laveau)

Mme Laveau mentionne qu'il n'y a pas encore eu de réunion. Cependant, une réunion est planifiée pour la semaine prochaine de 12 h 00 à 13 h 00.

Le 7 juin 2023, Il y a eu une sortie publique pour transformer l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain. Mme Laveau a écrit aux administrateurs pour savoir s'ils étaient d'accord pour appuyer la proposition qui a été faite de faire pression sur les gouvernements. M. Mahamadou Sissoko s'est abstenu de voter pour des raisons personnelles. Quatre (4) organismes ont appuyé ce qui est déjà écrit.

L'ensemble des réponses obtenues par Mme Laveau est favorable et elle enverra le communiqué de presse final aux administrateurs.

Voir Annexe 2 pour le document du communiqué de presse.

8.3 – Conseils d'établissement de l'École Sans-Frontière (Nicole) et l'École Notre-Dame-du-Canada (Nicole Laveau)

Pour l'École Notre-Dame-du-Canada, Mme Laveau mentionne que l'inauguration de la classe verte s'est tenue la semaine dernière. Ce fut une activité très simple et pleine d'émotions. Le mobilier construit par l'école Fierbourg est un concept très intéressant et polyvalent.

M. Mathieu Forget invite les administrateurs à visiter la partie commémorative, avec les plantations, dont un érable à sucre a été planté. L'érable à sucre symbolise la vie et le printemps. Éventuellement, on a demandé que tous les arbres plantés soient des érables pour avoir une mini-érablière. L'érable à sucre est une espèce bien adaptée à nos climats.

Trudel Alliance s'est impliqué dans ce dossier et M. Forget a fait le lien avec l'école Fierbourg.

Le travail de liaison de Mme Laveau a aussi été souligné.

Pour l'École Sans-Frontière, Mme Laveau mentionne qu'une réunion s'est tenue la semaine passée et rien de particulier n'a été rapporté.

8.4 – Projet du Parc sur le stationnement de Christ-Roi (Jacynthe Fortin)

Mme Jacynthe Fortin confirme que la première phase du projet sera réalisée à l'automne.

Le CIUSSS-Capitale nationale s'est impliqué davantage au niveau du financement pour que la première phase démarre à l'automne. Il y aura des bancs, des arbres et autres.

En réponse à une question posée par les gens présents dans la salle, Mme Fortin précise qu'il s'agit d'une importante bande du stationnement du centre d'hébergement Christ-Roi, le long de la rue Bernatchez qui sera converti. Elle s'étend jusqu'au parc derrière Christ-Roi. Il y a beaucoup d'arbres avec un « design » de mobilier urbain. Cela va amoindrir l'ilot de chaleur produit par ce grand stationnement.

Mme Laveau envisage la possibilité d'avoir une présentation en octobre 2023.

8.5 – Projet Aînés (Jacynthe Fortin)

Mme Jacynthe Fortin mentionne que le projet avance. La prochaine rencontre portera sur des aspects plus concrets que l'on veut expérimenter. Il y aura un atelier pour expérimenter différentes formes que cela pourrait prendre. Le contenu est décidé, mais la forme reste à expérimenter avec différentes hypothèses lors de la rencontre du 10 juillet 2023.

8.6 – Projet Sécurité routière pour 2023 et 2024 (Nicole et Jean-Noël) – Demande de report acceptée et facture à payer du 20 mai 2023

À la suite des discussions tenues lors de l'assemblée du 15 mai 2023 sur le projet de Sécurité routière pour 2023, le report demandé par Mme Laveau a été accepté par la Ville.

Pour 2024, M. Jean-Noël Ouisse mentionne que les budgets des conseils de quartier seront combinés pour un projet collectif en sécurité routière à l'échelle municipale.

Un sondage a été lancé par le Comité organisateur pour savoir en quoi consistera ce projet. Les Conseils de quartier qui veulent y participer pour savoir quel support sera adopté (pancartes ou autres). Pour les quartiers centraux, il serait intéressant d'avoir des supports électrostatiques. Il faut définir le slogan et il enverra un sondage pour définir le type de support. Le Comité organisateur devra décider du nombre de messages à transmettre et qui en sera responsable.

Mme Laveau mentionne qu'il s'agit d'un projet collectif. Si les conseils de quartiers se réunissent ensemble avec chacun 3,000.00 \$ pour leur projet, nous pourrions espérer avoir plus d'effets et de résultats sur la population.

M. Jean-Noël Ouisse précise que les réponses au sondage sont attendues pour le 30 juin 2023. Par la suite, le sondage sera dépouillé en août et en septembre pour lancer la préparation de la demande à la Ville. Avec un formulaire-type, on peut inclure les écoles, ce qui leur facilitera la tâche.

Pour faire la demande de subvention à l'automne, un formulaire modèle sera rédigé pour les participants. Le sondage sera relancé à tous; certains conseils de quartier pourraient décider de s'y joindre.

M. Jean-Noël Ouisse enverra un courriel sur le sondage pour avoir quelques idées de slogans en fonction des problèmes rencontrés dans le quartier.

8.7 – Vanier 2040 (Nicole Laveau)

Mme Laveau mentionne qu'il faudrait poursuivre sur les idées déjà présentées et planifier une rencontre pour la mise au point et se retremper dans le dossier fin août-début septembre 2023, avant la prochaine assemblée ordinaire. Elle enverra aux administrateurs les résultats des réflexions.

9. FONCTIONNEMENT

9.1 – Adoption du procès-verbal du 15 mai 2023

23-CA-033

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2023 tel que présenté.

ADOPTÉ

Au point 7.5 – Page 10 – Suivi sur les ruelles vertes – Mme Laveau précise qu'elle a reçu un courriel de l'Équipe ruelles vertes réitérant sa demande d'appui aux ruelles vertes. L'organisme s'est également adressé à la Ruche et à Verdi-Vanier et ils ne sont pas intéressés. M. Jean-Noël Ouisse mentionne que 50% de la population est intéressée à ce projet et il faut que ces gens s'impliquent. Présentement, nous n'avons pas réussi à obtenir l'engagement de suffisamment de gens.

Mme Laveau transmettra donc une réponse négative à l'Équipe ruelles vertes mentionnant que le Conseil de quartier n'est pas intéressé.

9.2 – Trésorerie

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le solde bancaire est de 4,602.75 \$ au 19 juin 2023. Le chèque de 3,000.00 \$ a été déposé.

23-CA-034

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au remboursement de 38.00 \$ à Mme Nicole Laveau pour la mise à jour du registre des entreprises.

ADOPTÉ

23-CA-035

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement au montant de 62.50 \$ pour l'animation faite par M. Luc Bélanger, de la firme Animagination.
ADOPTÉ

9.3 – Paiement des services de secrétariat

23-CA-036

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. PIERRE-MARC DOUCET, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au paiement de 95.00 \$ pour l'assemblée générale tenue le 17 avril 2023, et un montant de 95.00 \$ pour l'assemblée ordinaire du 19 juin 2023, à l'attention de Mme Renée Poulin.

ADOPTÉ

9.4 – Calendrier des assemblées pour 2023-2024 - Confirmation

Mme Alexandra Mauger a transmis un nouveau calendrier des assemblées ordinaires et générale pour l'année 2023-2024.

23-CA-037

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME HÉLÈNE LANGLOIS, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier 2023-2024 pour les assemblées ordinaires et l'assemblée générale.

ADOPTÉ

9.5 – Suivi des demandes à la Ville

9.5.1 – Temps de traverse sur le boulevard Wilfrid Hamel.

Mme Laveau fait la lecture du courriel datée du 23 mai 2023 concernant ce sujet.

« Les analyses préliminaires confirment que l'ajustement envisagé nécessite des interventions sur plusieurs intersections notamment sur toutes celles entre l'avenue St-Sacrement et la rue Jalobert. Présentement, certaines adaptations mineures sont réalisées sur certaines intersections afin d'obtenir des données et une meilleure vision du comportement des usagers. Le partage du temps alloué pour chaque phase des feux sur cet axe (piéton, autobus, détection de la circulation...) rend l'intervention particulièrement complexe.

L'équipe de mobilité intelligente prévoit qu'il sera possible de faire l'implantation d'une nouvelle synchronisation complète à l'automne. »

Un suivi sur ce sujet sera fait à l'automne 2023.

9.5.2 – Vitesse sur la rue Baker

Pour faire suite à la résolution no 23-CA-073, Mme Laveau fait la lecture de la réponse de la Ville.

« Un relevé de vitesse de la circulation a été réalisé le 31 mai 2023. Les vitesses ont été captées par un radar de marque Bushnell à bord d'un véhicule de promenade (aucune identification sur le véhicule).

Le tronçon compris entre les rues Toupin et Houde ne cause pas de réel problème en raison de la proximité entre les arrêts obligatoires. Toutefois, les vitesses les plus élevées sont sur le tronçon entre Toupin et Samson.

La vitesse moyenne constatée sur la rue (ceci inclut tous les tronçons) est de 42 km/h. La vitesse moyenne pratiquée par 85% des automobilistes est de 48 km/h. Lors de la présence du technicien, les arrêts obligatoires étaient plutôt bien effectués.

Une demande a été envoyée le 1^{er} juin au Service de police pour intervention sur cette rue. »

9.5.3 – Déneigement du passage de la rue Laperrière.

Mme Laveau fait la lecture d'un courriel reçu par M. Jean-Noël Ouisse à ce sujet.

« J'ai eu l'occasion hier de demander à M. Pierre-Luc Lachance ce qu'il en était de ce dossier. Je voulais savoir si c'était au point mort, mais ce n'est pas le cas. Le bilan du déneigement de l'hiver passé n'est pas encore complété. Et par la suite, il y a plusieurs passages piétons tel que le nôtre dans ses dossiers à traiter. Je ne perds pas espoir. »

10. **DIVERS**

Afin de bien informer les administrateurs, Mme Laveau mentionne que si un administrateur est absent durant trois (3) réunions consécutives, il perd son poste.

Mme Laveau mentionne que la présence en ligne aux assemblées ordinaires n'est pas reconnue parce que les administrateurs ne peuvent voter. Le règlement sur la participation citoyenne qui a fait l'objet d'une résolution il y a deux à trois ans déjà, n'a fait l'objet d'aucun retour. Le règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier n'est pas finalisé. On demandait alors que la présence en mode hybride soit reconnue. Elle a été reconnue durant la pandémie du COVID-19 car nous étions tous confinés.

Mme Laveau demande aux administrateurs de ne pas hésiter à lui transmettre des sujets à l'ordre du jour quand elle fait le rappel pour la présence des administrateurs. Ceci permettrait d'avoir un ordre du jour plus complet.

Pour les médias, Mme Laveau mentionne que si un administrateur a des contacts avec des journalistes concernant le Conseil de quartier, elle désire que ce contact lui soit référé en tant que présidente, afin de garder une cohésion au sein du Conseil de quartier.

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

SUR UNE PROPOSITION DE M. PIERRE-MARC DOUCET ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHÉ FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée de l'assemblée à 22 h 15.

ADOPTÉ

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire

Questions, réponses et commentaires du public sur la présentation du site Fleur de Lys

Question : Pourquoi y a-t-il des édifices avec des toits blancs ou verts?

Réponse : La photo qui est présentée donne un compte-rendu des toits blancs ou verts qui sont projetés pour le moment. Cela permet de constater l'ampleur des toits verts; éventuellement, des toits verts peuvent être ajoutés. La situation peut aussi changer compte tenu des contraintes architecturales.

Question : Combien d'étages compte l'édifice B-4?

Réponse : Cet édifice compte 14 étages, avec 480 logements.

Question : Combien d'étages compte l'hôtel et la résidence pour étudiants?

Réponse : L'immeuble comptera 20 étages. Ce type d'édifice s'appelle « une tour spaghetti », c'est-à-dire une tour qui est très effilée et qui n'a pas une empreinte énorme dans l'espace. L'édifice comptera également un hôtel avec 150 chambres, un espace résidence pour étudiants et logements. Il n'y aura pas de condos sur le site. Ce sont des logements à louer qui seront la propriété de Trudel. Corp.

Globalement, l'ensemble du projet comportera 3,500 logements, 15% de logements abordables et 10% de logements adaptés aux gens à mobilité réduite. Il y aura des logements adaptables selon les besoins.

Question : Est-ce que des logements s'adresseront aux familles?

Réponse : Les familles auront accès à des maisons de ville (5 ½). Il se pourrait qu'ils en aient d'autres ailleurs.

Question : Qu'en est-il des loyers abordables?

Réponse : Le prix des loyers seront établis selon les critères et le programme de la SCHL, soit le prix médian du secteur. Entre la moyenne et ce qui est abordable, nous sommes conscients qu'il y a un écart.

Question : Y a-t-il une intention d'explorer les habitations à loyer modique?

Réponse : Absolument. Le projet comporte également 250 logements destinés à du logement social. Le Groupe Trudel fait des pressions, mais il faut que les partenaires sociaux et les groupes suivent. Les GRT et les groupes qui sont impliqués dans le logement social ont communiqué avec nous. Il faut que le Gouvernement du Québec et la Ville de Québec soient au rendez-vous.

Dans le futur, on espère pouvoir intégrer partout sur le site et sur les étages des logements sociaux, abordables et luxueux et on s'assure que le tout soit totalement intégré au site. Il existe des contraintes dans les programmes, mais on travaille pour y parvenir.

Question : Au niveau du gabarit pour la rue Soumande, est-ce que c'est 5 à 6 étages? Pourquoi ne pas construire les maisons de ville sur Soumande pour faire une gradation, car on se retrouve près du domaine urbain dans Vanier qui est à deux étages.

Réponse fournie ultérieurement à la réunion :

*Premièrement, c'est le PPU de la ville de Québec qui désigne cette zone.
Dans un deuxième temps, avoir des maisons de ville sur Soumande n'est pas très recommandé pour la quiétude et la sécurité des futures familles.
Delà, ils sont situés un peu en retrait de la rue Soumande.*

Question : Comme le projet comporte de grands édifices à gros gabarit, les vents provenant de l'est sur le boulevard Hamel sont très forts, et même dans le secteur de Fleur-de-Lys. Les rues sont orientées avec des édifices en hauteur.

Réponse : Tous les édifices ont été examinés dans leur conception et leur positionnement. Tous les édifices sont en angle et cela diminue l'effet des vents. Une variation dans un angle de 1% peut avoir des effets sur les vents. L'idée est d'éviter le problème que l'on voit à Place d'Youville. Comme le projet se fait en phases, nous pourrions éventuellement ajuster les angles. La pratique va nous donner un enseignement avec la construction des premiers édifices.

Question : Y a-t-il une résidence pour aînés (RPA) prévue?

Réponse : Non. Il en a déjà été question mais on ne peut cacher que la situation n'est pas excellente pour les RPA au Québec en ce moment. Les gros opérateurs ont dû geler leur projet et connaissent des difficultés financières.

Question : Pourrait-on prévoir une partie RPA dans l'édifice comportant 250 logements sociaux?

Réponse : Il est possible de prévoir une partie RPA, coopérative d'habitation, etc., pour les années à venir, mais présentement, cela n'en fait pas partie. Un tel projet pourrait être envisagé dans les phases subséquentes.

Question : Pour les services aux familles, y a-t-il un Centre de la petite enfance (CPE) et des commerces de proximité qui seraient prévus?

Réponse : Oui. Tous les magasins présentement sur le site ne déménageront pas. Mentionnons les magasins Hart, Dollarama, MAXI et Walmart. Il y aura des commerces sur les nouvelles rues tels boulangeries et cafés. Ces commerces pourront exister, car il n'y a aucune contrainte. Présentement, on ne peut ajouter d'offre alimentaire dans le mail, à cause des baux. Pour le CPE, nous sommes en pourparlers, mais on se garde d'autres annonces à ce sujet.

Question : Est-ce que le restaurant Normandin sera récupéré?

Réponse : On ne peut donner d'informations pour le moment, car les négociations ne sont pas encore terminées. Mais Trudel Corp. a l'intention de le récupérer sur le site. Et il y aura d'autres bannières de restaurants.

Question : Quand on considère l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), on peut considérer qu'il s'agit d'un sous-quartier dans le quartier Vanier. Y aura-t-il, éventuellement, des cours de niveau secondaire ou collégial ?

Réponse : Pour l'école secondaire qui est à proximité et qui n'est pas à pleine capacité, l'idée est de travailler en partenariat avec cette école. Le « pôle du savoir », c'est le centre de formation professionnelle, qui est enclavée dans le site. L'UQTR compte accroître ses programmes. Sinon, nous prévoyons, pendant tout le projet, l'école Fierbourg avec le programme en horticulture. Les étudiants auront une classe et pourront travailler sur des projets concrets comme l'aménagement et l'entretien des végétaux pendant la construction de Fleur-de-Lys. Pour le CEGEP, on ne sait pas encore mais on y travaille.

Question : Il existe des campus de CEGEP à Limoilou, en Haute Ville, à Sainte-Foy, mais il n'y a pratiquement rien dans l'est de la Ville.

Réponse : Nous avons presque réussi à obtenir l'école d'ébénisterie et de lutherie à Fleur-de-Lys; ce sont des programmes du CEGEP Limoilou. Nous aurions pu avoir les professeurs qui donnent les cours généraux sur le site. Pour l'instant, cela n'a pas fonctionné, même si nous sommes allés loin, mais cela peut fonctionner dans le futur et nous demeurons très engagés.

Question : Combien de véhicules additionnels ce projet attirera-t-il et pourront-ils être absorbés?

Réponse : Il y aura une augmentation des voitures sur le site avec 3,500 logements. Cependant, le stationnement compte deux à trois niveaux souterrains. Même si on voit moins de véhicules, nous en avons autant. Sinon, nous avons un quadrilatère qui est bien desservi dans les interconnexions d'autoroutes. Si on prend les grands accès de Fleur-de-Lys avec deux à trois millions de clients par année en fait d'achalandage, nous allons retrouver ce que Fleur-de-Lys était, mais nous ne pensons pas voir une explosion de voitures à des niveaux qui n'ont jamais été constatés dans le passé. Nous sommes capables de recevoir tous les véhicules. Nous demeurons avec ce que Fleur-de-Lys a déjà été, mais avec les nouveaux moyens de transport, les dessertes pour les Métrobus, etc. Nous n'aurons pas un impact significatif en termes d'accroissement sur la circulation. Nous allons tout mettre en œuvre pour encourager les différents modes de transport alternatifs à la voiture.

Question : Sous les gros édifices, y aura-t-il des commerces au rez-de-chaussée?

Réponse : Oui.

Question : Comment va se faire le stationnement sur les rues et les entrées pour le stationnement souterrain?

Réponse : Ces stationnements se feront par îlot. Il y aura plusieurs entrées réparties sur le site. Ce sont des stationnements découpés. Il ne s'agit pas d'un large stationnement souterrain où il y a des rues qui passent par-dessus. Ce sera séparé et par phases.

Question : Quel est le périmètre?

Réponse : Le tour complet comporte au moins un à deux kilomètres.

Question : Que signifie « carrés verts » que l'on peut voir sur le plan?

Réponse : Il s'agit de parcs de végétaux et des aménagements considérés comme des toits verts accessibles et habités.

Question : Quelle sera la fonction du garage rénové?

Réponse : Il sera dédié au divertissement. Les fonctions demeurent ouvertes.

Question : Est-ce qu'il y a autre chose?

Réponse : Le projet n'est pas encore terminé. On ne sait pas encore parce qu'il reste beaucoup de choses à faire actuellement. Tout est sur la table. Le Conseil de quartier sera reconsulté sur cet aspect.

Question : Combien d'arbres seront plantés?

Réponse : On compte planter 2,500 arbres. Ce seront des îlots forestiers qui seront intégrés et qui vont réduire les îlots de chaleur et les vents.

Question : Concernant le prix du loyer mensuel qui peut coûter 966.00 \$, combien de pieds carrés cela représente-t-il? (3 ½, 4 1/2 ou 5 ½)

Réponse : Il faut attendre un mois ou deux pour vous donner une réponse. Pour l'instant, dans les 480 unités de logement, nous pouvons certifier que nous avons 72 sortes de typologies de logements.

Question : Comment peut-on établir un prix mensuel à 966.00\$?

Réponse : M. Forget n'est pas responsable de la location de la concession. Il prend la question en délibéré. Il y aura un lancement plus spécifique pour les logements vers la fin de l'été 2023 et nous aurons davantage d'informations pour répondre à cette question.

Réponse fournie ultérieurement :

Encore impossible à ce jour de préciser une réponse. Cependant, nous pourrions répondre précisément à l'automne. Étant donné la complexité de la question, on envisage une formule de communication spécifique qui reste à être déterminé.

Question : Quel est l'intérêt d'une piste de ski intérieure au Québec?

Réponse : Le but est de pratiquer ce sport à l'année, l'introduire de façon plus sécuritaire, beaucoup plus simple, léger et sans manteaux et permettre aux gens qui n'ont pas les moyens de se rendre dans les stations extérieures d'avoir accès à ce sport. Cela serait complètement adapté pour les petits et pour les grands. C'est nouveau et original et cela permet d'attirer de l'achalandage pour les commerces.

Cela pourrait devenir un centre d'entraînement pour les skieurs avancés et un équipement qui servirait à la réhabilitation pour adapter certains handicaps. Cela serait aussi accessible. Il y aura de l'entraînement qui va se développer avec le Centre de recherches de l'Université Laval pour améliorer davantage les programmes de réadaptation.

Question : Avez-vous des sources innovatrices en matière d'énergie?

Réponse : La géothermie est en discussion présentement. On a trouvé beaucoup d'eau et de sable sur le site. Nous avons de l'eau potable et on pompe 1,600 gallons à la minute c.a.d. 6000 litres par minute. C'est une aquifère qui est profonde. L'eau est à 7-8 degrés et qui a un fort potentiel calorifique. Ce sujet est en discussion avec Hydro-Québec et d'autres gros intervenants pour voir les opportunités dans ce domaine.

Question : La version statique de la présentation sera-t-elle disponible sur le site Internet de la Ville?

Réponse : Cette demande devra être confirmée, Cependant, sur le site internet de Trudel, il y a énormément d'images. Pour la prochaine consultation du Plan directeur, nous désirons combiner le « 3D » avec des outils d'interactions, forums de discussions et babillards sur internet qui sont en développements actuellement, afin d'avoir la bonne plate-forme facile à consulter.

Version Web

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

06-06-02 CONVERSION DES AUTOROUTES LAURENTIENNE ET DUFFERIN-MONTMORENCY EN BOULEVARDS URBAINS

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable doit agir pour des quartiers favorables à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie

Québec, le jeudi 15 juin 2023 - Alors que la mauvaise qualité de l'air et la circulation automobile affectent disproportionnellement la basse-ville de Québec depuis plusieurs décennies, la société civile de la Capitale-Nationale se mobilise pour réclamer que le ministère des Transports et de la Mobilité durable agisse pour des quartiers favorables à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie.

Les personnes représentantes des groupes environnementaux, communautaires, en habitation et citoyens se sont rassemblées aujourd'hui sur la passerelle Lee de l'autoroute Laurentienne pour réclamer que le gouvernement profite de l'abandon du projet de tunnel autoroutier Québec-Lévis pour concrétiser la conversion des autoroutes Laurentienne et Dufferin-Montmorency en boulevards urbains.

« Avec la fin du troisième lien, il y a un besoin d'appuyer sur l'accélérateur pour les boulevards urbains Laurentienne et Dufferin-Montmorency, des projets exceptionnels, qui ont le potentiel d'améliorer la santé, la sécurité, la qualité de vie et la mobilité durable dans nos quartiers! », affirment les groupes.

Un enjeu de santé publique

Les organisations rappellent qu'au mois de mars dernier, un rapport de la Direction de la santé publique préparé dans le cadre du projet Mon environnement, ma santé pour le secteur Limoilou, Vanier et Basse-Ville recommandait de « Planifier une réduction de la capacité routière de manière à favoriser le transfert modal, notamment par la conversion d'autoroutes en boulevards urbains (ex. : les autoroutes Dufferin-Montmorency et Laurentienne) ». Il s'agit également de la volonté de la Ville de Québec.

« La circulation motorisée pose des problèmes de santé publique bien documentés : qualité de l'air, sécurité routière, pollution sonore, etc. Les autoroutes urbaines ont éventré et enclavé nos villes et à Québec, plusieurs quartiers leur payent encore aujourd'hui un lourd tribut. Il est temps de leur redonner une échelle humaine pour accompagner le virage vers la mobilité durable. Le réaménagement des secteurs permettra également un verdissement à grande échelle, au bénéfice de la santé et de la qualité de vie des résidents », affirme **Jeanne Robin, directrice principale de Vivre en Ville**.

Une opportunité de redévelopper les quartiers au profit de la population

Les deux autoroutes offrent des opportunités bien différentes : les groupes identifient le développement d'habitations et de services du côté de Laurentienne, alors que du côté de Dufferin-Montmorency, c'est plutôt l'accès au fleuve, le verdissement et la réalisation de la phase IV de la promenade Samuel-de-Champlain qui s'imposent. Toutefois, dans les deux cas, les groupes conviennent de l'importance que ces conversions se fassent avant tout pour les communautés locales et d'éviter la gentrification.

« Il est essentiel que les réaménagements de ces secteurs se fassent d'abord et avant tout pour les communautés locales. Le réaménagement de Laurentienne est une occasion unique de développer l'offre de logements sociaux et communautaires à proximité des services, dans un secteur qui comprend des quartiers à forte défavorisation matérielle comme Lairer et Vanier. Les projets de boulevards urbains doivent contribuer à améliorer la qualité de vie des ménages qui résident dans ces quartiers, et non contribuer à les en chasser. », affirme **François Labbé, directeur de la Ruche Vanier**.

« L'autoroute Dufferin-Montmorency n'aurait jamais dû être construite. C'est une erreur du passé et il y a une foule de raisons pour lesquelles on doit aujourd'hui la convertir en boulevard urbain. Sa transformation permettra de nous redonner à tous de multiples accès au fleuve, elle permettra à la nature de reprendre ses droits sur de vastes espaces et elle permettra de créer un long corridor de biodiversité interconnecté à ceux de plusieurs rivières du secteur. Cette transformation permettra aussi que la phase IV de la promenade Samuel-de-Champlain se réalise enfin et, ne l'oublions pas, de faire disparaître un tronçon d'autoroute qui a fait beaucoup trop de victimes et de tragédies. », ajoute **Patrick Albert, vice-président de la Table citoyenne Littoral Est**.

L'occasion de rêver la mobilité durable

« Soyons francs, l'abandon du projet de troisième lien rend possible une panoplie de possibilités en matière de mobilité. Parmi celles-ci, la conversion des autoroutes Laurentienne et Dufferin-Montmorency en boulevards urbains, qui fait consensus au palier municipal et qui fait rêver les citoyennes et citoyens des quartiers avoisinants. Saisissons l'occasion historique de rêver à une mobilité plus durable et plus sécuritaire en désenclavant nos quartiers et en favorisant l'interconnexion pour les déplacements à pied, à vélo et en transport commun. Le potentiel est énorme! », souligne **Angèle Pineau-Lemieux, porte-parole d'Accès transports viables**.

L'initiative bénéficie de l'appui des groupes cités ci-dessous, ainsi que de :

- Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
- Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches
- Conseil de quartier de Vanier

Citations des partenaires

« Avec une nouvelle mobilité qui se dessine à Québec grâce à l'arrivée prochaine du tramway et l'augmentation des infrastructures de transports actifs, il est tout à fait logique de restreindre les flux autoroutiers se déversant dans les quartiers résidentiels qui forment le centre-ville de Québec. Il est temps de réviser l'aménagement urbain, de favoriser une mobilité durable et une meilleure qualité de vie pour les résidents tout en offrant une expérience bonifiée pour les visiteurs. » - **Alizée Cauchon, directrice adjointe des relations gouvernementales d'Équiterre**.

« La présence de ces autoroutes en milieu urbain à Québec est catastrophique du point de vue environnemental. Alors que les transports demeurent notre principale source d'émissions de gaz à effet de serre, la seule option possible pour faire face à la crise climatique et encourager les gens à opter pour les transports actifs et collectifs est de favoriser la diminution de la capacité routière. C'est ce que permettrait la conversion de Laurentienne et Dufferin-Montmorency en boulevards urbains apaisés. » - **Alexandre Turgeon, directeur général du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale**.

« Dans un contexte de requalification urbaine de Place fleur de Lys, il est primordial de décroiser les quartiers Vanier et Limoilou pour accueillir une circulation douce et augmenter les espaces verts. Cette requalification en boulevard urbain pourrait permettre l'aménagement et l'implantation de nouvelles unités de logements sociaux et abordables. » - **Bruno Dion, coordonnateur d'Action-Habitation au développement des affaires et des partenariats.**

« Deux importants rapports quant à la grave problématique relative à la qualité de l'air dans Limoilou, Basse-Ville et Vanier ont été publiés cette année. La nécessité d'atténuer l'impact du transit automobile, générateur d'importantes quantités d'émissions polluantes, y a été clairement identifiée. Afin de réduire l'intensité du trafic, le gouvernement du Québec devrait donner suite à cette recommandation et, ne serait-ce que pour des raisons de santé publique, procéder à la nécessaire transformation en boulevards urbains des autoroutes Laurentienne et Dufferin-Montmorency » - **Raymond Poirier, président du conseil de quartier du Vieux-Limoilou.**

« La reconfiguration de l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain sera une opportunité de réaménager les berges de Beauport pour redonner un accès au fleuve aux citoyens. Imaginez une promenade accessible pour tous de la baie de Beauport au pont de l'Île-d'Orléans où vous pourrez admirer le panorama de ce majestueux fleuve. Que ce soit pour faire du vélo, de la marche ou tout simplement passer du bon temps entre amis ou en famille, les résidents de Beauport et sûrement d'ailleurs s'approprient rapidement ce lieu. » - **Éric Courtemanche Baril, président du conseil de quartier du Vieux-Bourg.**

« L'autoroute Dufferin-Montmorency est une cicatrice hideuse dans notre quartier, ainsi qu'une source de pollution et de bruit qui empêche l'accès direct au fleuve et gêne l'utilisation de notre beau parc urbain, le Domaine Maizerets. Cette autoroute largement surdimensionnée est une invitation à la vitesse excessive qui cause des accidents de façon récurrente et ce ne sont pas les radars photo qui changent la situation. La population de Maizerets, qui est parmi les plus défavorisées de Québec, mérite mieux! » - **Martial Van Neste, vice-président du conseil de quartier de Maizerets.**

« Dans Lairet, il est important d'atténuer les barrières physiques qui isolent le quartier et ses résidents des autres quartiers centraux, et qui nuisent à la perméabilité et à la mobilité active sécuritaire. Ce n'est pas normal que les citoyens doivent littéralement traverser une autoroute entre Lairet et Vanier pour aller faire des courses et éventuellement pour profiter du nouveau développement du secteur Fleur de Lys et des services qui y seront offerts. Le projet de transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain, au moins jusqu'au boulevard des Cèdres et au mieux jusqu'à Félix Leclerc, doit être mis en chantier rapidement! » - **Flora Charlet, secrétaire du conseil de quartier de Lairet.**

« La construction de l'autoroute Laurentienne est venue couper Saint-Sauveur des autres quartiers. À pied ou à vélo, les options pour traverser d'est en ouest sont carrément dangereuses. Pour aider des secteurs plus défavorisés comme les nôtres, c'est important de créer des options de mobilité plus efficaces, agréables et sécuritaires pour faciliter les déplacements entre nos quartiers afin de rejoindre les commerces et services de proximité, les pôles d'emploi, de santé ou d'éducation, particulièrement avec l'arrivée du tramway et la transformation du secteur Fleur de Lys. » - **Myriam Nickner-Hudon, présidente du Conseil de quartier de Saint-Sauveur.**

« Les principes de développement durable, tels que la densification, l'augmentation de l'utilisation du transport actif et collectif et le verdissement sont une priorité pour nous. La qualité de vie des citoyens est affectée négativement par la circulation de transit ainsi que par la pollution atmosphérique et sonore. Afin de mieux connecter les quartiers de la Ville, il est important que des efforts soient déployés afin de faciliter et sécuriser l'accès aux quartiers centraux via des modes de transport actifs et collectifs tout en cessant de prioriser l'automobile. » - **Alexandra-Maude Grenier, présidente du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste.**